

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 1 de 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

#### 1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jasa AG  
Müslistrasse 43  
8957 Spreitenbach  
Tél: +41 (0)44 431 60 70  
Fax: +41 (0)44 432 63 17  
E-Mail: info@jasa-ag.ch

#### 1.3. Service chargé des renseignements:

Frédéric Huber; Phone: +41 (0)44 439 90 66; f.huber@jasa-ag.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Toxologisches Informationszentrum in Zürich (STIZ), Kurzwahl 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

|      |                                          |
|------|------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                |
| H312 | Nocif par contact cutané.                |
| H332 | Nocif par inhalation.                    |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |

##### Conseils de prudence

|      |                                                                                                            |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P260 | Ne pas respirer Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols.                                            |

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 2 de 9

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

| N° CAS   | Substance                                                                                       |              |          | Quantité |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------|----------|
|          | N° CE                                                                                           | N° Index     | N° REACH |          |
|          | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]                                          |              |          |          |
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol                             |              |          | > 40 %   |
|          | 203-905-0                                                                                       | 603-014-00-0 |          |          |
|          | Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H332 H312 H302 H319 H315 |              |          |          |
| 67-63-0  | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol                                                 |              |          | < 5 %    |
|          | 200-661-7                                                                                       | 603-117-00-0 |          |          |
|          | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336                                           |              |          |          |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 3 de 9

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.

### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part.  
Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de nettoyage

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 4 de 9

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS   | Désignation     | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|----------|-----------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 111-76-2 | 2-Butoxyéthanol | 10  | 49                |                   | VME (8 h)    |         |
|          |                 | 50  | 246               |                   | VLE (15 min) |         |

### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

| N° CAS   | Désignation     | Paramètres                                              | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement      |
|----------|-----------------|---------------------------------------------------------|---------------|--------|----------------------------|
| 111-76-2 | 2-Butoxyéthanol | Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine) | 100 mg/g      | Urine  | en fin de poste de travail |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 24h

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
Couleur: bleu  
Odeur: Solvants

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 25 °C): 10,9

#### Modification d'état

Point de fusion: ~ -5 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 100 °C

Point d'éclair: > 62 °C

#### Inflammabilité

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 5 de 9

solide: non applicable  
gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

négatif, aucune explosion

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 0,97 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: facilement soluble

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: < 45%

#### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune/aucun

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 6 de 9

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif par contact cutané.  
Nocif par inhalation.

| N° CAS   | Substance                                                           |      |             |        |        |
|----------|---------------------------------------------------------------------|------|-------------|--------|--------|
|          | Voie d'exposition                                                   | Dose |             | Espèce | Source |
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol |      |             |        |        |
|          | par voie orale                                                      | DL50 | 470 mg/kg   | Rat    |        |
|          | dermique                                                            | ATE  | 1100 mg/kg  |        |        |
|          | par inhalation vapeur                                               | ATE  | 11 mg/l     |        |        |
|          | par inhalation aérosol                                              | ATE  | 1,5 mg/l    |        |        |
| 67-63-0  | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol                     |      |             |        |        |
|          | par voie orale                                                      | DL50 | 5045 mg/kg  | Rat    |        |
|          | dermique                                                            | DL50 | 12800 mg/kg | Lapin  |        |
|          | par inhalation (4 h) vapeur                                         | CL50 | 37,5 mg/l   | Rat    |        |

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

| N° CAS   | Substance                                                           |      |           |                          |        |
|----------|---------------------------------------------------------------------|------|-----------|--------------------------|--------|
|          | Toxicité aquatique                                                  | Dose |           | [h]   [d] Espèce         | Source |
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol |      |           |                          |        |
|          | Toxicité aiguë pour les poissons                                    | CL50 | 1490 mg/l | 96 h Lepomis macrochirus |        |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 7 de 9

Le produit n'a pas été testé.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS   | Substance                                                           | Log Pow |
|----------|---------------------------------------------------------------------|---------|
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol | 0,81    |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 8 de 9

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: 2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol

2010/75/UE (COV): < 45%

2004/42/CE (COV): < 45%

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D):

1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Nettoyeur aqueux concentré

Date de révision: 28.11.2017

Page 9 de 9

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                                          |
|------|------------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                |
| H312 | Nocif par contact cutané.                |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.         |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation.                    |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*